

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : Dossier complet le : N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'une voie de desserte au site AIRBUS HELICOPTERS RD84A à Bonneuil en France (Val d'Oise)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique Département

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
6°a)	Construction d'une route classée dans le domaine public routier communal de Bonneuil-en-France

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à :

- Créer un giratoire (18 mètres de rayon) d'accès à la voirie nouvelle sur la RD 84A
- Créer une voirie de 650 mètres à 1 voie par sens avec 1 trottoir et pistes cyclables placées de part et d'autre de la voirie.

4.2 Objectifs du projet

La création de cet accès à la façade Ouest de l'aéroport du Bourget permettra :

- d'assurer une desserte performante au site d'AIRBUS HELICOPTERS depuis la RD84A
- de desservir l'ensemble de la façade en s'inscrivant dans un projet de désenclavement avec la poursuite de la voirie vers le Sud jusqu'à la RD50 (objectif du Département de Seine Saint Denis) : hors-projet objet de la présente demande
- de participer à l'orientation directrice du Contrat de Développement Territorial (CDT) en renforçant le maillage de la façade ouest
- de limiter une surcharge des voies d'accès actuelles au site (RD 114, rue Jacques Lorenzi et Sébastien)
- de prendre en considération l'ensemble des usagers (piétons, cyclistes et automobilistes)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus pour une durée de deux années qui seront séquencées en 2 phases :

- La première phase consistera à créer la nouvelle voie de circulation
- La deuxième phase sera la réalisation du giratoire sur la RD 84A

L'ensemble des travaux se fera avec maintien de la circulation sur la RD 84A

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trafic prévu sur la nouvelle voie de circulation à l'horizon 2030 est d'environ 2 200 véhicules/jour (dont 100 poids lourds/jour). A sa mise en service en 2020, le trafic prévu pour cette voie à l'heure de pointe du matin et du soir est d'environ 220 véhicules/heure.

Le trafic diminuera globalement de 1% à 2%, au niveau du carrefour giratoire RD 84a / RD 125 / RD 114.

D'autres projets viendront se greffer aux abords d'AIRBUS HELICOPTERS grâce notamment à une ZAC implantée sur la façade ouest mais le peu de visibilité sur la programmation du site ne permet pas, à ce jour, de connaître l'augmentation de ce trafic.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'utilité publique si pas d'accord amiable trouvé avec les propriétaires concernés

Déclaration au titre de la loi sur l'eau

Mise en Compatibilité des Documents d'Urbanisme

Enquête publique Code de l'Environnement suivant résultat de l'étude cas par cas

Dossier de dérogation au titre des espèces protégées

Demande d'autorisation de défrichement

↳ 47?

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet	16 000 m ²
Longueur de la nouvelle voie	650 m
Largeur de la nouvelle voie (chaussée + 2 pistes cyclables + trottoir)	11.50 m
Hauteur maximum de remblai	3.70 m
Longueur de la zone en remblai	150 m
Surface imperméabilisée pour le giratoire et son raccordement à la RD 84a	1873 m ²
Surface imperméabilisée pour la nouvelle voie	7267 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Bonneuil en France (Val d'Oise)
A partir de la RD 84a jusqu'à la rue
Sébastien et Jacques Lorenzi à
Dugny (Seine Saint Denis)

Coordonnées géographiques¹

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. 2 ° 25' 6 " E Lat. 48 ° 57' 42 " N

Point d'arrivée :

Long. 2 ° 25' 24 " E Lat. 48 ° 57' 32 " N

Communes traversées :

Bonneuil en France (95)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Conseil départemental du Val d'Oise dispose d'un Plan de Prévention du bruit sur routes départementales approuvé le 22 mars 2013
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un diagnostic écologique a mis en évidence une zone humide sur la base du croisement entre les critères "pédologiques" et "habitats naturels" tels que le préconise le conseil d'état depuis le 22 février 2017 ainsi que la note méthodologique du 26 juin 2017.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors de tout périmètre de protection de captage destiné à l'alimentation en eau potable. La présence d'un sondage en limite nord ouest de l'aéroport du Bourget nécessite de prendre des précautions en phase travaux, afin de ne pas y introduire de substances si celui-ci n'est pas comblé.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à une distance de moins d'1 km à l'est d'une zone de protection spéciale (ZPS) "Sites de Seine-Saint-Denis".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il sera nécessaire d'avoir un apport en matériaux extérieurs au site pour constituer les remblais au niveau du raccordement au giratoire.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'étude menée dans le cadre du projet a mis en évidence l'existence de contraintes réglementaires et d'enjeux écologiques liés à la faune ou à la flore ou aux zones humides
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'objectif de la création de cette voie de desserte est de reporter une partie du trafic de la RD 84a qui va en direction de Dugny et par conséquent une génération de trafic.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet, principalement la voie nouvelle, se situe dans une zone d'ambiance sonore modérée en période diurne et nocturne ne dépassant pas le seuil réglementaire des 65 dB(A) en période diurne et de 60 dB(A) en période nocturne. S'agissant d'une nouvelle voie l'utilisation première de celle-ci engendrera par conséquence une nouvelle source de bruit qui devra respecter les seuils sonores réglementaires.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création de la nouvelle voirie apportera un volume de trafic automobile qui impactera la qualité de l'air par le rejet de polluants dus aux moteurs à combustion des véhicules. Cependant, il faut noter que la circulation actuellement présente dans le centre-ville de Dugny sera reportée sur ce nouvel axe éloigné de toute population.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales de la nouvelle voirie seront collectées et stockées pour la pluie de fréquence 50 ans. Les ouvrages de stockage des eaux pluviales seront équipés d'une vanne de fermeture permettant de fermer la fuite du bassin en cas de pollution accidentelle. Il y aura également la mise en place d'un ouvrage de traitement type séparateur hydrocarbures. Le rejet est prévu dans le réseau d'assainissement existant ainsi que dans la Morée.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagement), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les différents projets connus par le Département aux abords de la création de la desserte routière au site AIRBUS HELICOPTERS sont:

- Le projet d'extension du SIAH
- La projet de renaturation de la rivière Morée qui traverse actuellement le site du SIAH

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dans le cadre du diagnostic écologique, une partie est destinée à l'analyse du projet et des mesures associées avec des propositions de mesures d'atténuation des effets de celui-ci.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet aura un impact concernant des points identifiés lors diagnostic écologique (présence de zone humide identifiée, faune et flore), il conviendra par conséquent de prendre un certain nombre de mesures d'évitement, de réduction et de compensation. Cependant, il apparaît nettement que les impacts du projet dans sa globalité sont négligeables au regard des études déjà menées (étude de fonctionnement prévisionnel, impact visuel, impact sonore, etc...).

D'autres solutions ont été étudiées, cependant elles ont été écartées suite à des problématiques telles que l'extension du SIAH, la renaturation de la rivière Morée, l'impact sur les jardins familiaux de la ville de Dugny qui induirait une imperméabilisation de zone humide 3 fois plus grande que la solution proposée et le Plan de Servitude Aéronautique du Bourget.

Les principaux enjeux, impacts et mesures associées seront pris en compte dans le dossier loi sur l'eau et CNPN.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Notice de présentation (partie 4) Annexe 8 : Étude hydraulique et d'assainissement (parties 5 et 6) Annexe 9 : Étude de fonctionnement prévisionnel des carrefours sur la RD84a juillet 2016 (partie 6) Annexe 10 : Étude de fonctionnement prévisionnel des carrefours sur la RD84a août 2016 (partie 6) Annexe 11 : Diagnostic écologique (parties 5 et 6) Annexe 12: Étude acoustique (état initial - partie 6) Annexe 13 : Étude paysagère (état initial - partie 6) Annexe 14 : Étude air/santé (état initial - partie 6)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à CERGY

le.

26 Janvier 2018

Signature

Le Directeur Général Adjoint
chargé de l'Aménagement du Territoire,

Jean-Claude POUTOUX

RACCORDEMENT AIRBUS HELICOPTERS

Communes de BONNEUIL-EN-FRANCE
GARGES-LES-GONESSE et DUGNY

Voie de liaison entre la RD 84a et
la rue Sébastien et Jacques Lorenzi

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Plan de situation

MAITRE D'OEUVRE	INDICE		OBSERVATIONS
	A	CREATION	
		08/01/18	
PIECE N° 2			

JANVIER / 2018



Bonneuil-en-France

Garges-lès-Gonesse

ZONE PROJET

D125

D84A

D114

Dugny

D50

N17

N2

A1

D41

Le Bourget

D32

Avenue de Stalingrad

AEROPORT DE PARIS - LE BOURGET

Avenue du 8 Mai 1945

Avenue Baldoïn

Rue du Parc

RACCORDEMENT AIRBUS HELICOPTERS

Communes de BONNEUIL-EN-FRANCE
GARGES-LES-GONESSE et DUGNY

Voie de liaison entre la RD 84a et
la rue Sébastien et Jacques Lorenzi

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Plan de situation des sites Natura 2000

MAITRE D'OEUVRE	INDICE		OBSERVATIONS
	A	CREATION	
		08/01/18	
PIECE N° 6			

JANVIER / 2018

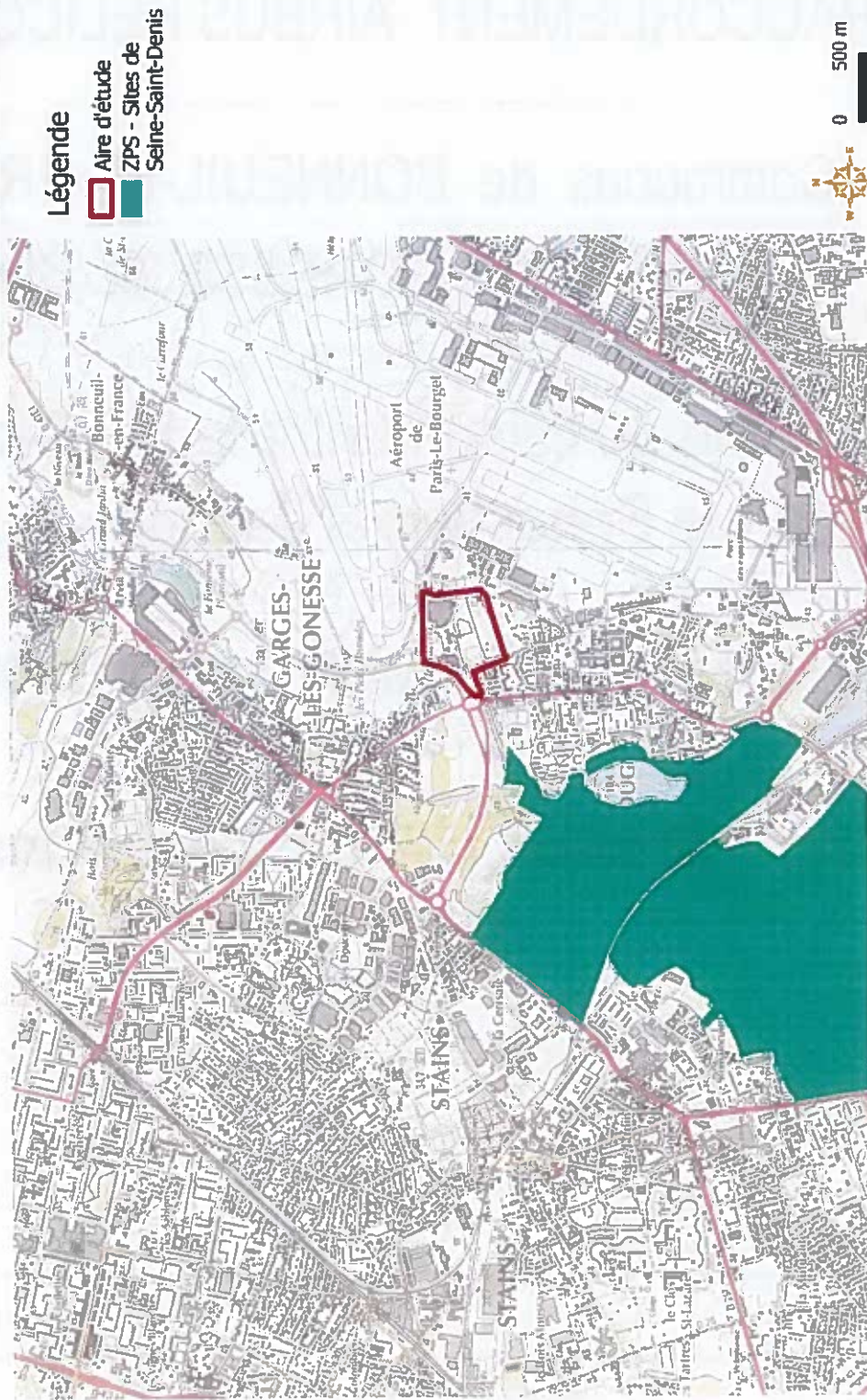


Figure 3 - Sites Natura 2000 proches